

EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 1,2 KG/J DE DBO5

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité de l'étude de filière.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Informations générales

Nature de la demande

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

Coordonnées du propriétaire

Nom et prénom du demandeur :

Adresse.....

Code postal : Commune :

.....

Tél : Courriel :

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

.....

.....

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :

@.....

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers

Caractéristiques du projet

Mise en place de l'installation

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Caractéristiques de l'immeuble

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

.....

.....

.....

Type de Résidence : Principale Secondaire Location Autre (préciser :

Combien de **pièces principales*** (PP) la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux)*

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de

base (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants

(EH) »), quel est le nombre d'EH retenu ? EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Le cas échéant :Autres immeubles (**locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, ...**)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

.....

..

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?

.....personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

Mode d'alimentation en eau potable

Adduction publique

Alimentation privée - *Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :*

.....

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? Oui Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Le cas échéant (Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire)

- L'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non
- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non
- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non
- La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Collecte des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

Caractéristiques du terrain

Existence d'une étude de sol spécifique ? Oui Non

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale : m² Surface disponible pour l'installation : m²

- Pente existante : < 5 % de 5 à 10 % > 10 %
- Terrain inondable : Oui Non Ne sais pas
- Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : Oui Non
N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.
- Appréciation de la nature du sol (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :
 à dominante argileuse à dominante sableuse à dominante limoneuse
- Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : Oui Non

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

.....
.....
.....
.....

Caractéristiques de l'installation projetée

<p><i>Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.</i></p>	<p style="text-align: center;">Partie réservée au SPANC</p> <p>Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>
<p><input type="checkbox"/> INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ</p> <p>Prétraitement et/ ou traitement primaire</p> <p><input type="checkbox"/> Bac à graisses : <input type="checkbox"/> 200 litres (eaux de cuisine) <input type="checkbox"/> 500 litres (toutes eaux ménagères) <input type="checkbox"/> Autre volume : litres <i>N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux Volume : m³ <i>N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur</i></p> <p><input type="checkbox"/> Pré filtre (décolloïdeur) Volume : m³ Est-il intégré à la fosse ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas</p> <p><input type="checkbox"/> Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) : </p> <p><input type="checkbox"/> Toilettes sèches: <i>Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.</i> Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) : </p> <p>Traitement secondaire</p> <p><u>Épandage par le sol en place</u></p> <p><input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage à faible profondeur Longueur = m soit tranchées X m Profondeur = m Largeur = m</p> <p><input type="checkbox"/> Lit d'épandage Surface = m² soit m Xm Profondeurm</p>	<p>Le volume du bac à graisses est-il adapté ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Le volume de la fosse est-il adapté ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Le volume du préfiltre est-il adapté ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Dispositif réglementaire ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>

<input type="checkbox"/> Réseau d'eaux pluviales : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) <input type="checkbox"/> Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une <u>étude hydrogéologique</u>)	<u>Cas de rejet par puits d'infiltration</u> Le rejet est-il autorisé ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
---	--

AUTORISATION DU PROPRIETAIRE OU DU GESTIONNAIRE DE L'EXUTOIRE

Nom :

Qualité :

Le : Signature:

OBSERVATIONS DU MAIRE

Le maire de la communecertifie avoir pris connaissance du projet de réhabilitation ou de mise en place du dispositif d'assainissement non collectif.

Le cas échéant, observations :

.....

Le : Signature:

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier son exacts. En outre, il s'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le

Signature

Conclusion du technicien du SPANC

PROJET CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

PROJET NON CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Commentaires/Réserves :

Le

Signature

DECISION DU SPANC :

PROJET CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

PROJET NON CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le

Signature :